

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

SPORTS

**12 / 22_012 - ASPTT OMNISPORTS (SECTIONS SPORT BOULES ET TENNIS DE TABLE) - ALBI MARSSAC TARN
FOOTBALL ASPTT (AMTFA) - UNION SPORTIVE ALBIGEOISE - ALBI TRIATHLON - HALTÉRO CLUB ALBIGEOIS -
UFOLEP 81 - BOWLING CLUB ALBIGEOIS - AIDES FINANCIÈRES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SPORTIVES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

SPORTS

12 / 22_012 - ASPTT OMNISPORTS (SECTIONS SPORT BOULES ET TENNIS DE TABLE) - ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL ASPTT (AMTFA) - UNION SPORTIVE ALBIGEOISE - ALBI TRIATHLON - HALTÉRO CLUB ALBIGEOIS - UFOLEP 81 - BOWLING CLUB ALBIGEOIS - AIDES FINANCIÈRES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur,

ASPTT Omnisports

Section sport boules

La section sport boules, en partenariat avec le comité départemental du sport adapté, organise les championnats de France sport adapté de sport boules au stade Lagrèze, les 25 et 26 juin 2022.

Ces championnats programmés déjà l'an passé ont dû être annulés en raison de la situation sanitaire.

Environ 200 personnes sont attendues, dont 130 compétiteurs. Les équipes seront accueillies dès le vendredi pour participer à la cérémonie d'ouverture.

Si le contexte sanitaire le permet, un repas de gala et des festivités seront organisés le samedi soir sur site pour l'ensemble des participants.

Au-delà de la contribution technique et logistique des différents services de la Ville d'Albi et afin d'aider cette association locale dans l'organisation de cette manifestation, il est proposé d'accompagner l'ASPTT Omnisports pour sa section sport boules en leur accordant une aide financière de 3 000€.

Section tennis de table

La section tennis de table organise du 1er au 3 juillet 2022, au gymnase Caussels, la sixième édition des 24 heures d'Albi avec en préambule, un tournoi inter-entreprises de l'agglomération.

Le tournoi inter-entreprises, qui s'adresse à toutes les entreprises de l'Albigeois, se déroulera le vendredi à partir de 19h et devrait accueillir environ 32 équipes de trois ou quatre joueurs.

Concernant les 24 heures d'Albi, ce sont également 32 équipes qui vont s'affronter. Ce tournoi réservé à tous les licenciés FFTT débutera le samedi à 12h pour se clôturer le dimanche à 13h. A l'issue de la compétition, une remise des prix et un apéritif seront organisés.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 11 650€.

Pour aider l'association locale à organiser ce tournoi des 24 heures non stop et participer aux frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 3 500 € à l'ASPTT Omnisports pour sa section tennis de table.

Albi Marssac Tarn Football ASPTT

L'association AMTFA organise son traditionnel rassemblement des catégories U7 (enfants âgés de moins de 7 ans) et U9 (enfants âgés de moins de 9 ans) le 1^{er} mai 2022 sur les installations du stade Caussels, de

9h à 18h. Ce tournoi de football rassemblera cette année 500 participants.

Du 13 au 18 juin 2022, à Caussels également, un tournoi rassemblant 200 enfants de la catégorie U13 se déroulera, tous les soirs, de 17h30 à 21h, pour donner l'impression aux enfants de jouer comme des professionnels, sur un terrain équipé d'un éclairage.

Il s'agit d'un tournoi portant sur le thème de la coupe du monde 2022. Chaque équipe composée au maximum de douze enfants se verra remettre un maillot au nom d'un pays. Les clubs invités sont des clubs du secteur tarnais.

Le montant des dépenses pour ces deux manifestations s'élève à plus de 7 000 € avec principalement des frais de restauration, de communication, d'animation et des coûts liés à la logistique.

Afin d'aider l'association AMTFA et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de ces deux tournois, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 2 000 €.

Union Sportive Albigeoise

L'US ALBI organise son 22ème tournoi Armand ALES au stade Rigaud les 25 et 26 mai 2022. Ce tournoi de football est réservé aux catégories U11. Il réunira 32 équipes, 350 enfants et 60 éducateurs de toute la région.

Il se déroulera sur deux jours :

- Mercredi 25 mai 2022, en semi-nocturne de 18h à 21h30 pour la phase qualificative des équipes du Tarn, soit 16 équipes engagées.
- Jeudi 26 mai 2022 de 9h30 à 17h, avec les 4 meilleures équipes de la veille et 12 autres équipes des meilleurs clubs régionaux.

Le budget de cette manifestation s'élève à 4 500 €.

Pour aider l'US ALBI à organiser ce tournoi, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 2 500 €.

Albi Triathlon

Albi Triathlon organise la troisième édition de l'Urban Triathlon d'Albi le dimanche 15 mai 2022, place Sainte Cécile. Cette compétition est inscrite au programme de la Fédération Française de Triathlon. Fort de deux éditions, Albi Triathlon a le souci de satisfaire les compétiteurs, en s'adaptant à leurs attentes.

Nous retrouverons les épreuves phares (le triathlon S et le triathlon XS en individuel et en relais), mais aussi les courses jeunes (Duathlon 6-9 et triathlon 8-11 ans), et pour les athlètes qui ont l'appréhension de la natation dans le Tarn, il sera proposé cette année un Duathlon S en individuel, avec un challenge entreprise sur cette épreuve.

Le budget de la manifestation s'élève à 31 500€.

Les principales dépenses sont la mise en place d'un ponton pour faciliter l'entrée et la sortie de l'eau des concurrents, les dispositifs de sécurité et de chronométrage et les frais des arbitres officiels.

La discipline étant olympique, cette manifestation s'inscrit dans le programme des actions labellisées Terre de Jeux 2024 par la ville d'Albi.

Au-delà de l'appui technique et logistique dans l'organisation de cette manifestation, il est proposé d'accompagner l'association Albi Triathlon en leur accordant une aide financière globale de 10 000 €.

Haltéro Club Albigeois

L'Haltéro Club Albigeois s'est vu confier par la fédération française de force athlétique, l'organisation du

championnat de France Élite de Force les 19 et 20 mars 2022 au COSEC

Cette compétition a rassemblé environ 150 compétiteurs et 50 encadrants sur deux jours.

Le budget prévisionnel s'élève à 23 000€.

Cette organisation entraîne des frais de restauration et d'hébergement pour les officiels ainsi que l'achat de matériel technique agréé par la Fédération Française de Force (plateaux de compétition, bancs, poids, ...), la ville d'Albi ne possédant pas ce matériel technique spécifique.

Pour aider l'association Haltéro Club Albigeois à financer l'ensemble des coûts inhérents à cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 11 000 €.

UFOLEP 81

Les finales nationales de volley-ball UFOLEP se dérouleront à Albi les 4 et 5 juin 2022.

32 équipes venues de toute la France seront qualifiées suite aux deux phases qualificatives, ce qui représente près de 500 personnes. Les rencontres se dérouleront aux gymnases du COSEC, de l'École des Mines et du Séquestre. Les finales se joueront le dimanche après-midi : les féminines au COSEC et les masculins à l'École des Mines. Le pavillon d'honneur du Stadium sera utilisé pour les repas et la soirée de gala du dimanche soir.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est d'environ 23 310 €.

Pour aider l'association à organiser cette manifestation et participer aux frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 1 000 € à l'UFOLEP 81.

Bowling Club Albigeois

Le Bowling Club Albigeois continue son développement en participant à de nombreuses compétitions nationales et en organisant également trois grands tournois au cours des mois de mars, mai et septembre 2022.

Le premier tournoi féminin de niveau national a été organisé les 12 et 13 mars et a réuni une cinquantaine de participantes.

Par ailleurs, la neuvième édition du tournoi de l'Albigeois sera organisé le week-end de l'ascension, du 26 au 29 mai 2022 et réunira 60 doublettes mixtes venues de la France entière, soit 120 participants au total dont trois joueurs de l'équipe de France U19.

Il faut également souligner l'organisation de la sixième édition d'un tournoi en triple mixte, du 16 au 18 septembre 2022 qui réunira 96 participants venant de toute la France.

Au niveau sportif, les équipes féminines et masculines du Bowling Club Albigeois évoluent cette année en Nationale 2. Le club doit donc prendre en charge une quinzaine de déplacements conséquents en dehors de l'Occitanie pour les différentes équipes (Fontaine le Conte, Thiais, Angers, Limoges, La Rochelle, Saint Julien les Metz, Wittelsheim...). En plus des frais d'engagement des équipes, cela occasionne des dépenses de location de véhicule, des frais d'essence, de péage, d'hébergement.

Enfin, les phases finales des différents championnats individuels, seniors, doublettes se dérouleront eux aussi au nord de la France.

Afin d'aider le Bowling Club Albigeois dans l'organisation de ses trois tournois et dans la prise en charge des différents frais de déplacements des équipes masculines et féminines, il est proposé de leur accorder une aide financière globale de 4 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'ASPTT Omnisports pour sa section sport boules et une subvention de 3 500 € pour sa section tennis de table selon les modalités suivantes :

ASPTT sport boules

- Acompte de 1 800 € après validation en Conseil municipal
- Versement du solde de 1 200 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé

ASPTT tennis de table

- Acompte de 2 500 € après validation en Conseil municipal
- Versement du solde de 1 000 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ASPTT Omnisports pour ses sections sport boules et tennis de table.

AUTORISE

madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association ASPTT Omnisports pour ses sections sport boules et tennis de table.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Albi Marssac Tarn Football ASPTT selon les modalités suivantes :

- acompte de 1 400 € après validation en Conseil municipal
- versement du solde de 600 € après les deux manifestations prévues sur présentation des budgets réalisés.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Albi Marssac Tarn Football ASPTT.

AUTORISE

madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Albi Marssac Tarn Football ASPTT.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Union Sportive Albigeoise selon les modalités suivantes :

- acompte de 1 800 € après validation en Conseil municipal
- versement du solde de 700 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Union Sportive Albigeoise.

AUTORISE

madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association Union Sportive Albigeoise.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Albi Triathlon selon les modalités suivantes :

- acompte de 7 000 € après validation en Conseil municipal
- versement du solde de 3 000 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'association Haltéro Club Albigeois selon les modalités suivantes :

- acompte de 8 000 € après validation en Conseil municipal
- versement du solde de 3 000 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association UFOLEP 81 selon les modalités suivantes :

- acompte de 600 € après validation en Conseil municipal
- versement du solde de 400 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'association Bowling Club Albigeois selon les modalités suivantes :

- acompte de 3 500 € après validation en Conseil Municipal
- versement du solde de 1 000 € après les trois manifestations prévues sur présentation des budgets réalisés.

DIT QUE

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2022, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.